République Française
Département de Saône-et-Loire

Commune de CHATENOY-EN-BRESSE

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 16 mai 2025
Date de la convocation :
29 avril 2025

- Membres en exercice : 14
- Présents : 10
- Votants : 13
- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq et le 16 mai, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Mme le Maire, Joëlle SCHWOB.

Présents : SCHWOB Joëlle, CLEMENT Benoit, LETOURNEAU Pascale, PHILIPPE Agnès, FROST Daniel, MOUGEOT Jeanine, DESBOIS Jocelyne, RITTER Claude, FEVRE Franck, MERLE Christelle.
Représentés : FROST Georges par FROST Daniel, PRUDHON Fabrice par LETOURNEAU Pascale, CHANTEPERDRIX Guy par RITTER Claude
Excusés : LEGRAND Valérie
Absents : --

Secrétaire de séance : Daniel FROST

DE-034-2025
Vidéo protection – extension du périmètre du dispositif

Mme le Maire rappelle l'installation du dispositif de vidéoprotection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la commune.

Deux dispositifs de surveillance ont été installés,
Le périmètre de couverture mérite d'être étendu afin de parfaire cette vidéoprotection,
Il est essentiel de renforcer les dispositifs de vidéoprotection afin de prévenir les actes de délinquance et d'assurer une meilleure protection des biens et des personnes.
L'installation d'une nouvelle caméra de vidéoprotection permettra de couvrir une zone actuellement non surveillée, améliorant ainsi la sécurité globale de la commune.
Cette initiative s'inscrit dans une démarche de modernisation et de renforcement des moyens de surveillance, conformément aux recommandations des autorités compétentes et aux pratiques observées dans d'autres collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé l'installation d'une nouvelle caméra,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

Vu le décret n° 2009-899 du 24 juillet 2009 relatif à la vidéoprotection ;

Vu les délibérations antérieures relatives à la mise en place ou à l'extension du dispositif de vidéoprotection ;

Considérant que la sécurité des habitants et des biens est une priorité pour la commune de Châtenoy-en-Bresse ;

Considérant que l'installation de dispositifs de vidéoprotection contribue à la prévention des actes de délinquance et à la sécurité publique ;

Considérant que l'extension du périmètre de vidéoprotection permettra de couvrir une zone actuellement non surveillée, améliorant ainsi la sécurité globale de la commune ;

Le Conseil, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'extension du périmètre de la vidéoprotection par l'installation d'une nouvelle caméra dans la commune,

AUTORISE Mme le Maire à engager les dépenses nécessaires à l'installation de cette nouvelle caméra de vidéoprotection.

MANDATE Mme le Maire pour signer tous les documents et conventions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Mme Le Maire, Joëlle SCHWOB

Le secrétaire de séance, M. Daniel FROST

Date de transmission de l'acte: 27/05/2025
Date de reception de l'AR: 27/05/2025
071-217101179-DE_034_2025-DE
A G E D I